

Agenda 21 local – Biodiversité en ville

Agenda 21 local



Point de départ: Plan d'action environnemental

8 thèmes

26 objectifs

82 programmes

191 actions

Agenda 21 local – Biodiversité en ville



THEME 1 : PROTECTION DES BIENS NATURELS COMMUNS	
Energie	OBJECTIF 1.1 : Réduire la consommation d'énergie primaire et augmenter la part des énergies renouvelables
Eau	OBJECTIF 1.2 : Préserver et améliorer la qualité de l'eau
	OBJECTIF 1.3 : Préserver les réserves naturelles en eau
	OBJECTIF 1.4 : Prévenir les inondations critiques
Air	OBJECTIF 1.5 : Améliorer la qualité de l'air
Sol	OBJECTIF 1.6 : Préserver et améliorer la qualité des sols
	OBJECTIF 1.7 : Favoriser l'agriculture et la sylviculture durable
Biodiversité	OBJECTIF 1.8 : Préserver et augmenter la biodiversité
THEME 2 : CONSOMMATION RESPONSABLE	
Energie	OBJECTIF 2.1 : Réduire les consommations d'énergie en améliorant l'efficacité énergétique des usages finaux
Eau	OBJECTIF 2.2 : Utiliser l'eau le plus efficacement possible à l'usage final
Consommables	OBJECTIF 2.3 : Assurer des achats durables
	OBJECTIF 2.4 : Favoriser activement la production et la consommation durables
Construction	OBJECTIF 2.5 : Appliquer les critères écologiques dans la construction
Déchets	OBJECTIF 2.6 : Éviter et réduire les déchets, accroître la réutilisation et le recyclage
	OBJECTIF 2.7 : Gérer et traiter les déchets selon les meilleures pratiques
THEME 3 : PLANIFICATION ET CONCEPTION URBAINES	
	OBJECTIF 3.1 : Intégrer les aspects environnementaux dans la planification et la conception urbaines
	OBJECTIF 3.2 : Considérer le cadre de vie comme partie intégrante de l'environnement
THEME 4 : MOBILITÉ AMÉLIORÉE, TRAFIC LIMITÉ	
	OBJECTIF 4.1 : Favoriser une mobilité durable en reconnaissant la relation transport/santé/environnement (<-> Objectif 1.5)
THEME 5 : ACTIONS LOCALES POUR LA SANTÉ	
	OBJECTIF 5.1 : Protéger et promouvoir la santé et le bien-être des concitoyens
THEME 6 : DU LOCAL AU GLOBAL	
	OBJECTIF 6.1 : Œuvrer en faveur d'un ralentissement de l'évolution climatique et d'un taux durable d'émission GES
	OBJECTIF 6.2 : Intégrer la protection climatique dans les politiques
	OBJECTIF 6.3 : Renforcer la coopération internationale
THEME 7 : GOUVERNANCE ET GESTION LOCALE VERS LA DURABILITÉ	
	OBJECTIF 7.1 : Inviter tous les acteurs de la société locale à participer à la prise de décision
	OBJECTIF 7.2 : Mettre en application des cycles efficaces de gestion dans l'administration
THEME 8 : SENSIBILISATION ET INFORMATION	
	OBJECTIF 8.1 : Informer et sensibiliser la société
	OBJECTIF 8.2 : Sensibiliser les enfants et les jeunes (futurs consommateurs) et favoriser l'effet multiplicateur

Agenda 21 local – Biodiversité en ville



<i>Eau</i>	OBJECTIF 1.2 : Préserver et améliorer la qualité de l'eau		
	Programme 1	Instauration de zones de protection des sources	
	1.1	Elaboration des dossiers techniques pour la définition des zones de protection	d
	1.2	Définition des contraintes à l'intérieur des zones de protection	a
	1.3	Acquisition des terrains dans l'emprise des zones de protection	l
	Programme 2	Elimination des sources de pollution des eaux souterraines	
	2.1	Surveillance de la qualité des eaux captées	a
	2.2	Etat des lieux et programme de vulgarisation dans milieu agricole	a
	2.3	Prévention de la pollution par les routes (salane)	d
	2.4	Renoncement aux herbicides/pesticides (Agenda 21: assistance administration, individuels, CTF, ...)	a
	Programme 3	Amélioration et maintenance des infrastructures d'eau potable	



Cadre national

Loi du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles

-> protection des biotopes

Loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau

-> protection de la qualité des eaux superficielles et souterraines, zones de protection des sources

Loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés

-> stockage des pesticides

Autorisation des pesticides par l'Administration des Services Techniques de l'Agriculture

Transposition de la future Directive cadre sur l'utilisation durable des pesticides

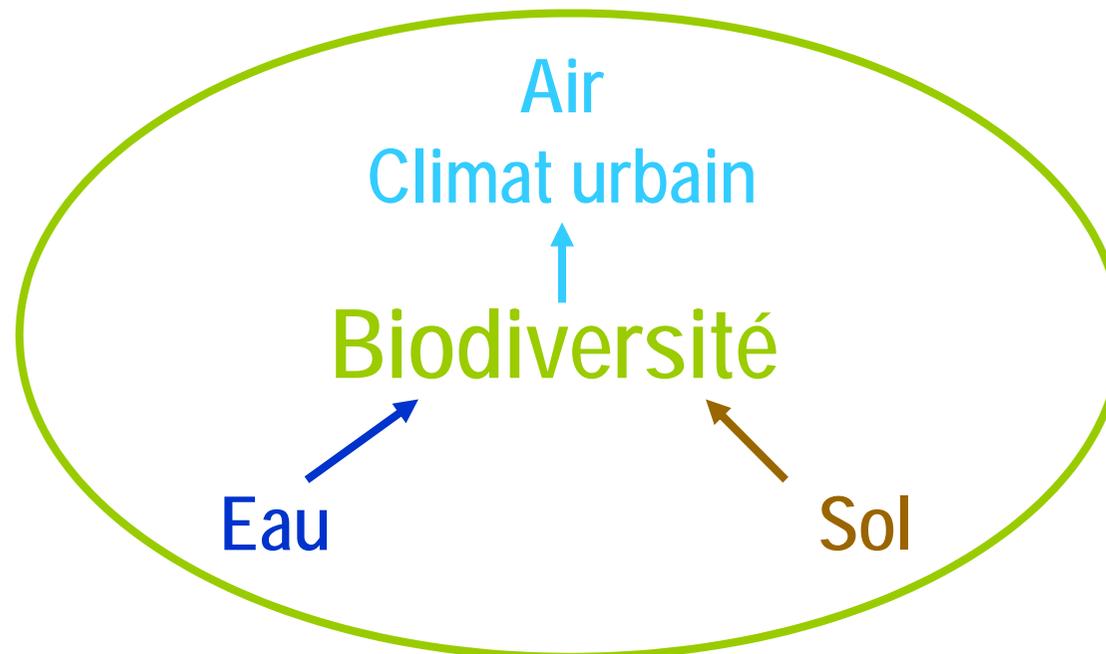
-> Plan d'action pour la réduction des risques, formations, interdictions et restrictions de l'emploi, possibilité de financement d'initiatives

Objectif principal

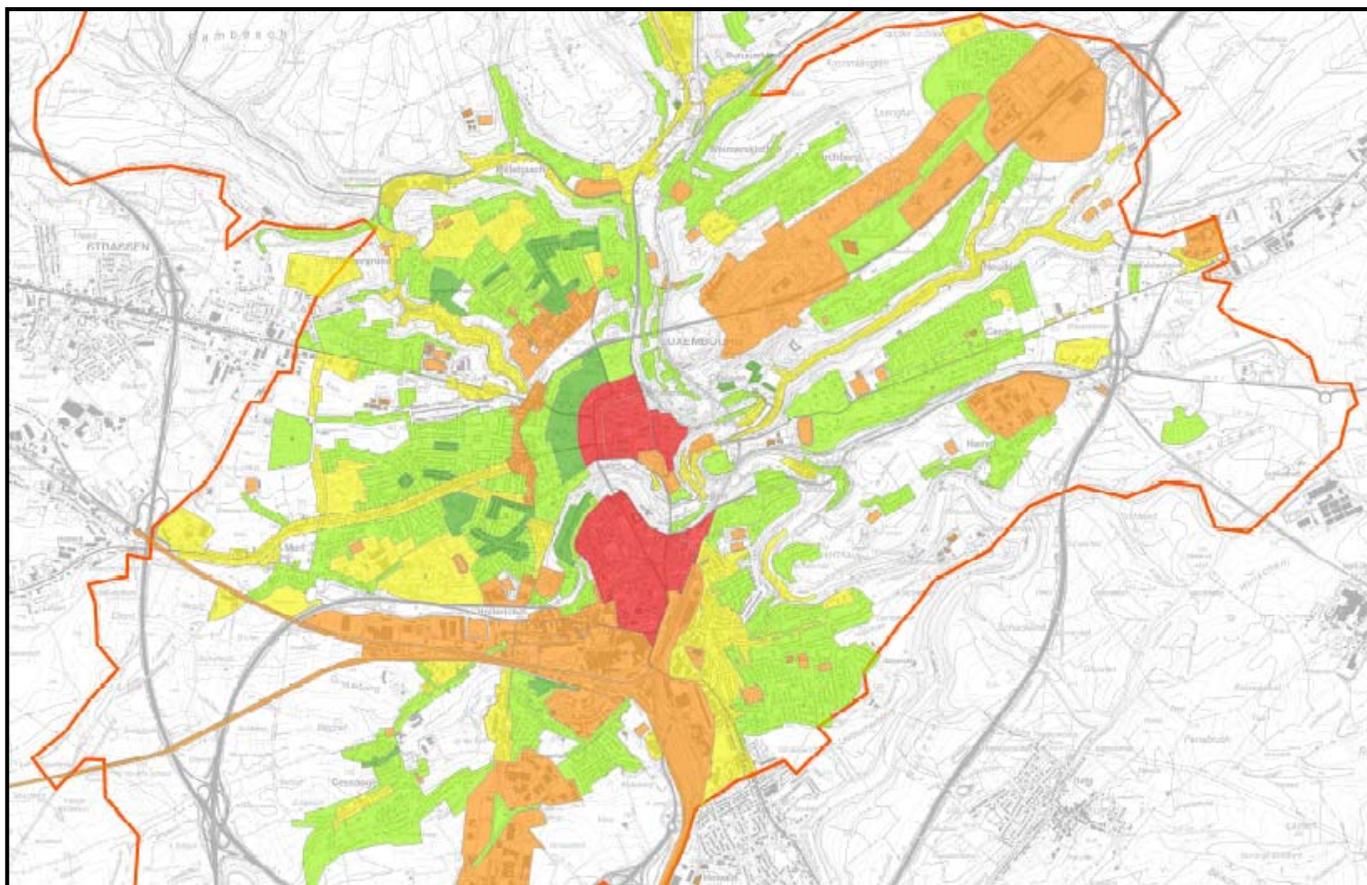
favoriser la biodiversité en milieu urbain

Objectifs connexes

améliorer la qualité du sol et des eaux, la qualité de l'air et du climat urbain (objectif santé)



Diversité des structures urbaines



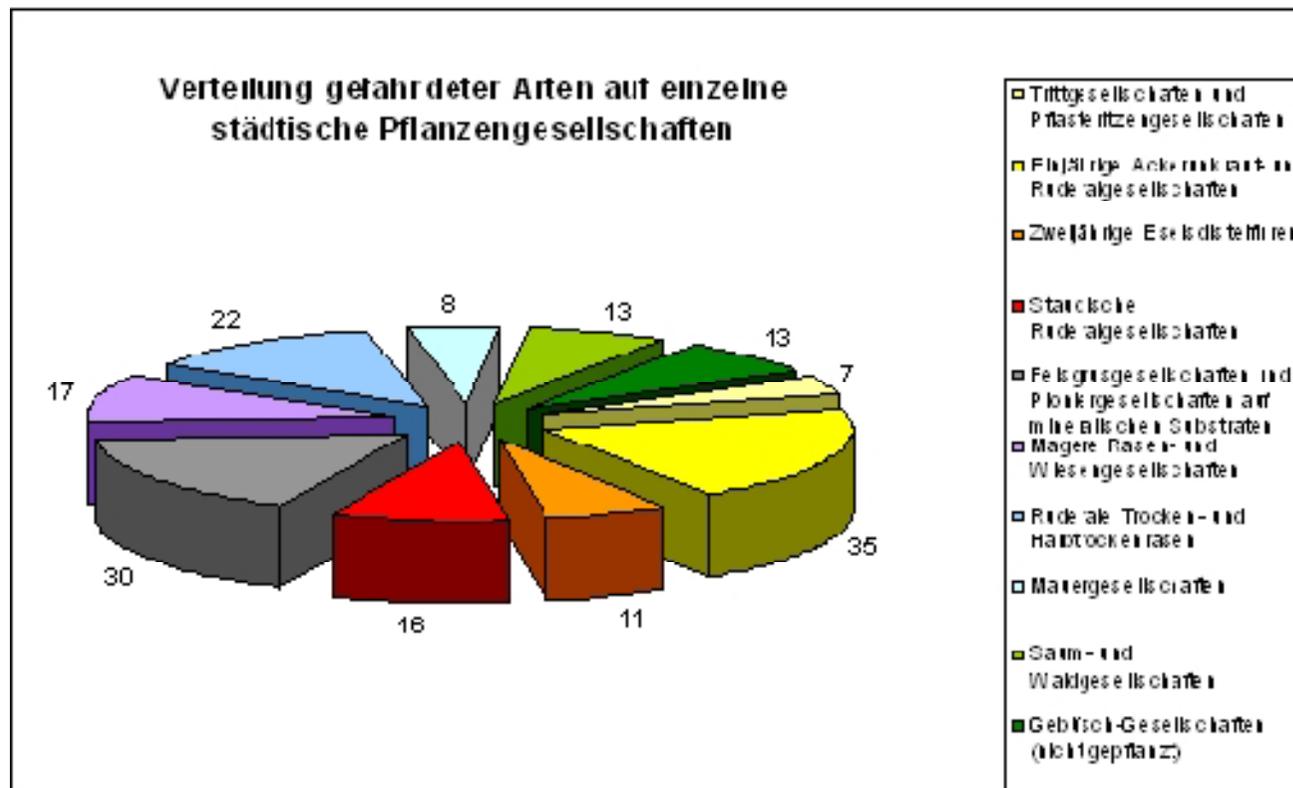
Agenda 21 local – Biodiversité en ville

Diversité des structures urbaines



Multiplicité des espèces

Milieu urbain favorable à 1/3 des espèces protégées au Luxembourg par la directive Habitat



Qualité du sol et de l'eau

Problème des herbicides



PRÜFBERICHT (KOPIE)

Trinkwasser Analysennr. 508429

Auftrag	225252	Trinkwasseruntersuchung / 11019
Probeneingang	20.06.2008	
Probenahme	19.06.2008	
Probenehmer	CLAUDIA GARCON	
Kunden-Probenbezeichnung	CGa 209/08	
Uhrzeit Probenahme	11:20	
Entnahmestelle	Ville de Luxembourg	
	ML03, forage Bouillon	
Objektkennzahl	88814327	

Pflanzenschutzmittel und Biozidprodukte (PSM, Anlage 2 Teil I Nr. 10 TrinkwV)

Nachfolgende Parameter sind grenzwertüberschreitend bzw. liegen ausserhalb des geforderten Bereichs

<i>Analysenparameter</i>	<i>Wert</i>	<i>Einheit</i>	
Glyphosat	0,00244	mg/l	Höchstwert überschritten
PSM-Summe	0,00253	mg/l	Höchstwert überschritten

Anmerkung: Gemäß §16 TrinkwV 2001 sind Unternehmer und sonstige Inhaber von Wasserversorgungsanlagen im Sinne des § 3 TrinkwV verpflichtet, die Überschreitung von Grenzwerten bzw. die Nichteinhaltung von Anforderungen unverzüglich dem Gesundheitsamt anzuzeigen und erforderlichenfalls Untersuchungen zur Aufklärung der Ursache und Maßnahmen zur Abhilfe durchzuführen.

Qualité du sol et de l'eau

Problème des herbicides



PRÜFBERICHT (KOPIE)

Trinkwasser Analysennr. 508430

Auftrag	225252	Trinkwasseruntersuchung / 11019
Probeneingang	20.06.2008	
Probenahme	19.06.2008	
Probenehmer	CLAUDIA GARCON	
Kunden-Probenbezeichnung	CGa 210/08	
Uhrzeit Probenahme	12:15	
Zapfstelle	Springbrunnen, geschöpft	
Entnahmestelle	Ville de Luxembourg	
	ML04, forage parc Merl	
Objektkennzahl	88814328	

Pflanzenschutzmittel und Biozidprodukte (PSM, Anlage 2 Teil I Nr. 10 TrinkwV)

Nachfolgende Parameter sind grenzwertüberschreitend bzw. liegen ausserhalb des geforderten Bereichs

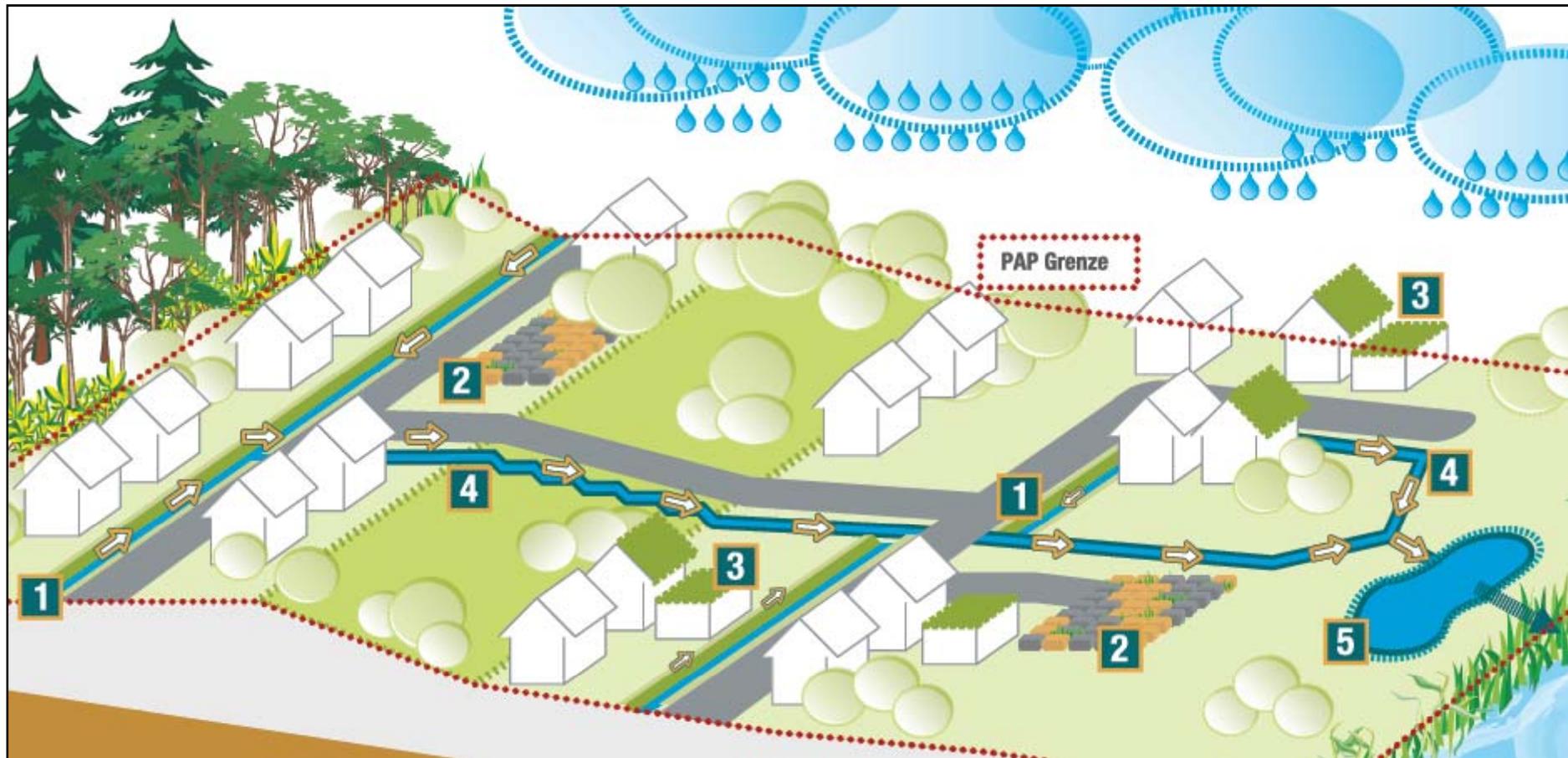
Analysenparameter

Wert Einheit

Glyphosat	0,00031 mg/l	Höchstwert überschritten
------------------	---------------------	---------------------------------

Anmerkung: Gemäß §16 TrinkwV 2001 sind Unternehmer und sonstige Inhaber von Wasserversorgungsanlagen im Sinne des § 3 TrinkwV verpflichtet, die Überschreitung von Grenzwerten bzw. die Nichteinhaltung von Anforderungen unverzüglich dem Gesundheitsamt anzuzeigen und erforderlichenfalls Untersuchungen zur Aufklärung der Ursache und Maßnahmen zur Abhilfe durchzuführen.

Cycle de l'eau



Agenda 21 local – Biodiversité en ville

Qualité de l'air



BÄUME UND STRÄUCHER	FEINSTAUB PM10	STICKOXIDE NO+NO ₂	OZON O ₃	EMISSION VON FLÜCHTIGEN ORGANISCHEN STOFFEN ③ ④
STRÄUCHER				
<i>Amelanchier lamarckii</i>	■	■	■	●
<i>Berberis xfrickartii</i> *	■■	■■	■■	■■
<i>Chaenomeles</i>	■	■■	■■	
<i>Corylus colurna</i>	■■	■■	■■	+
<i>Euonymus (sommergrün)</i>	■	■■■ + ①	■■■	●
<i>Euonymus (immergrün)</i>	■■	■■■ + ①	■■■	●
<i>Hedera</i>	■■	■	■	●
<i>Ilex x meserveae</i>	■■	■■	■■	+
<i>Lonicera (sommergrün)</i>	■	■	■	●
<i>Lonicera (immergrün)</i>	■■	■		
<i>Mahonia</i>	■■	■■	■■	■■■
<i>Potentilla fruticosa</i>	■■	■■	■■	■
<i>Rosa</i>	■■	■■	■■	■
<i>Spiraea</i>	■	■■	■■	■
KLETTERPFLANZEN				
<i>Clematis</i>	■	■	■	●
<i>Fallopia</i>	■	■■■	■■■	●
<i>Hedera</i>	■■■	■	■	●
<i>Lonicera</i>	■	■■	■■	●
<i>Parthenocissus</i>	■	■■	■■	●
<i>Pyracantha</i>	■■	■■■	■■■	●
<i>Rosa</i>	■■	■■	■■	■
<i>Wisteria</i>	■	■■	■■	●
NADELBÄUME				
<i>Ginkgo biloba</i> *	■	■■■	■■■	■
<i>Metasequoia glyptostroboides</i>	■■■	■	■	■
<i>Pinus nigra</i>	■■■	■	■	+
<i>Pinus sylvestris</i> *	■■■	■	■	■
<i>Taxus</i>	■■■	■	■	■
HECKEN				
<i>Carpinus betulus</i>	■■	■■■	■■■	■
<i>Fagus</i>	■■	■■■	■■■	●
<i>Liqustrum</i>	■■	■■■	■■■	●

Source: Bäume und Pflanzen lassen Städte atmen – Forum Die grüne Stadt

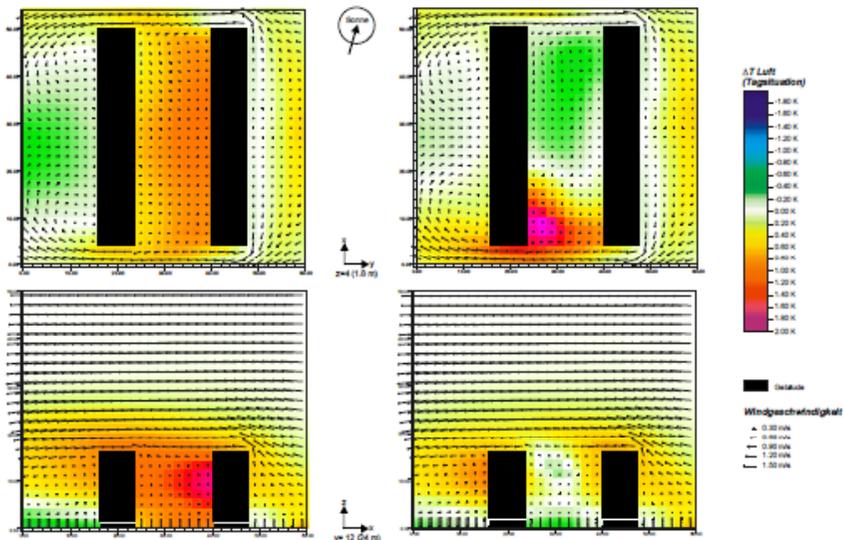
Climat urbain

Régulation de la température et de l'humidité

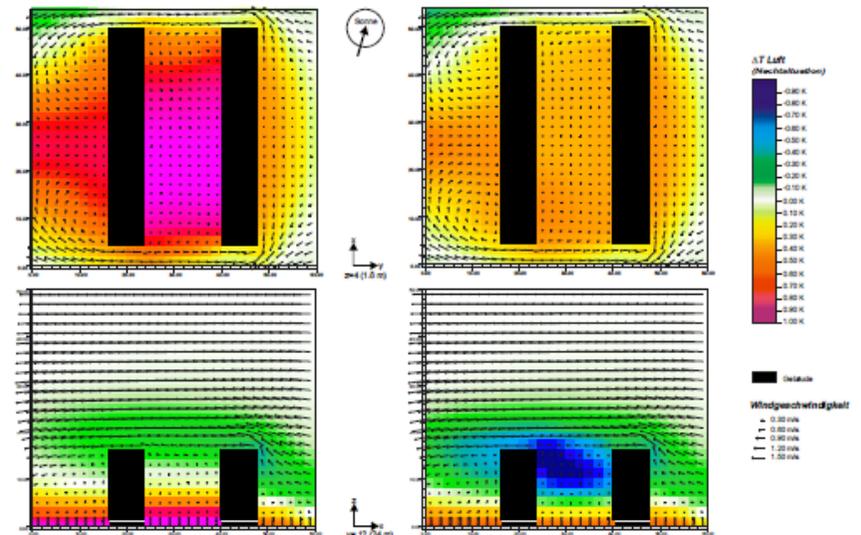


Tafel 3
Auswirkungen von Straßenbegrünungen:
Relative Temperaturverteilung und Windfeld am 2. Simulationstag (24./25. Juni)
Links: Unbegrünter Straßenzug, Rechts: Straßenschlucht mit Bäumen

Lufttemperatur 13:00 Uhr

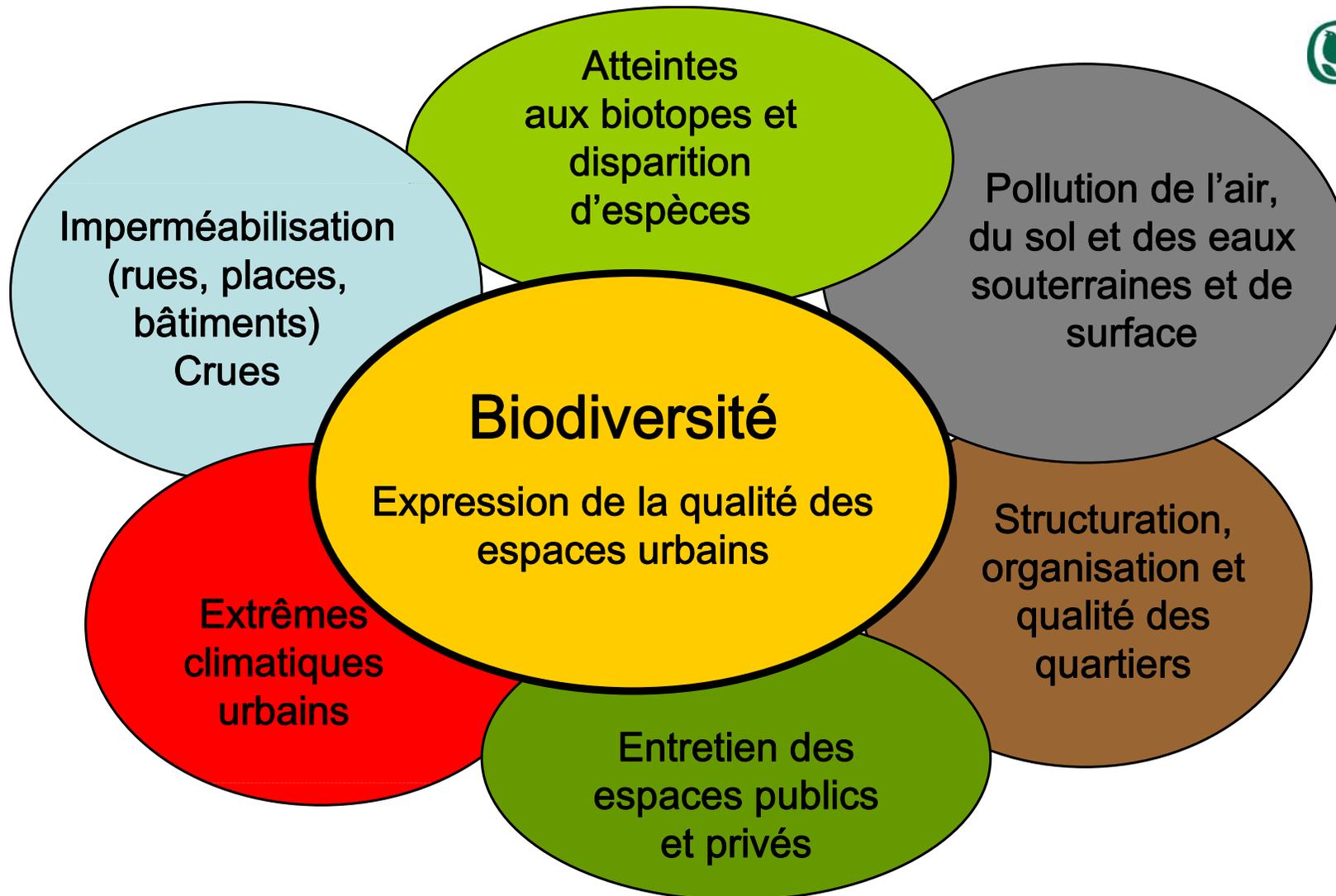


Lufttemperatur 03:00 Uhr



Source: http://www.klett.de/sixcms/media.php/229/Bruse_B18.pdf

Agenda 21 local – Biodiversité en ville



Agenda 21 local

=

1. programme d'actions
2. au niveau de la collectivité
3. basé sur les principes du développement durable
4. impliquant toutes les parties prenantes

Assistance technique

Haus vun der Natur / Hëllef fir d'Natur



Groupes cibles

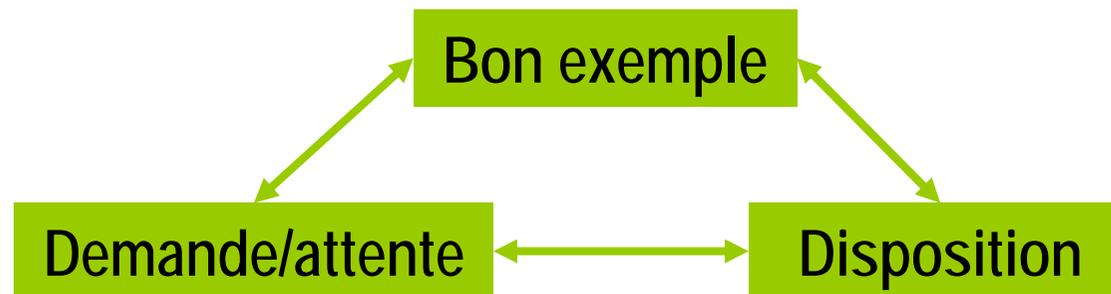
les services de la Ville de Luxembourg
les particuliers (privés, cités jardinières)
les entreprises (zones d'activités)

Subventions (1ère phase)
50% par Ministère de l'environnement

Priorité 2008 (1ère phase)

Lignes de conduite impliquant les services communaux concernés:

bâtiments, canalisation, cimetières, eaux, hygiène, parcs, sports, travaux neufs, urbanisme, voirie



Planification – Aménagement - Entretien

Les démarches dans l'administration

(mars 2008 – février 2009)



1. Présentation du concept aux chefs de services (réunion commune)
2. Présentation aux chefs de services et chefs d'équipes (réunions par service)
3. Visites sur place (situations-types) avec chefs d'équipes et collaborateurs (par service)
4. Analyse de la situation existante et des potentiels
5. Propositions de bonnes pratiques environnementales
6. Discussions des résultats (en groupe et par services)
7. Finalisation des propositions
8. Présentation au collège échevinal
9. Rapport final 143 pages (mai 2009)

29 réunions et visites au total

Principales lignes de conduite



Renoncement aux herbicides - tolérance



Principales lignes de conduite



Fauchage plus extensif et espèces indigènes



Principales lignes de conduite

Surfaces consolidées perméables



Principales lignes de conduite



Promotion de toitures plates et façades végétalisées



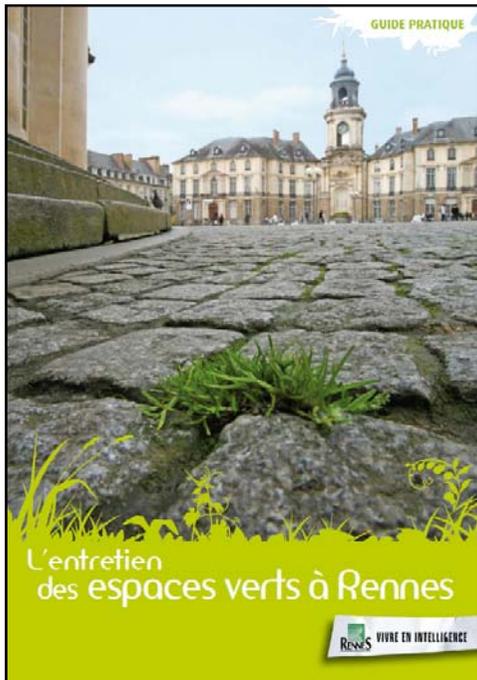
Principales lignes de conduite



Gestion écologique des eaux de ruissellement



Agenda 21 local – Biodiversité en ville

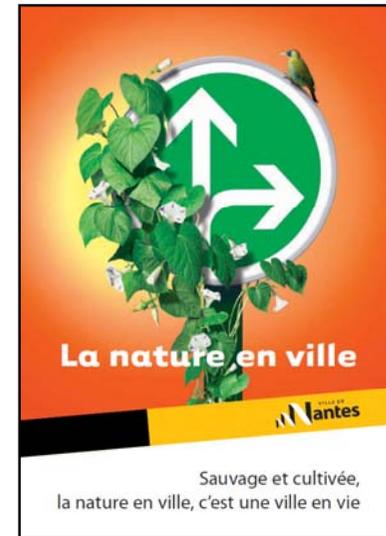


**MONTRÉAL
SANS PESTICIDES**

Règlements 04-041 / 04-041-1

Mieux comprendre le règlement
sur l'utilisation des pesticides

**MONTRÉAL
SANS PESTICIDES**



M metz

AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE

Communiqué de presse
Metz, le 31 Mars 2009

METZ. SIGNATURE DE CONVENTION VISANT À RÉDUIRE LA POLLUTION PAR LES PESTICIDES EN ZONES URBAINES

Le Maire, Dominique Gros et Paul Michelet, Directeur Général de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, vont signer une convention visant à réduire la pollution par les pesticides en zones urbaines, vendredi 3 avril 2009 à 10 heures, à l'Hôtel de Ville de Metz.

La Ville de Metz, à l'instar d'autres collectivités locales engagées dans une démarche zéro pesticides, a entrepris un plan de réduction significatif pour les parcs et jardins, mais également pour l'entretien des trottoirs, des voiries municipales et des cimetières. La question de la pollution des eaux naturelles par les produits phytosanitaires dispersés se pose de manière importante en Lorraine depuis de nombreuses années. Si l'agriculture est le principal utilisateur de pesticides, les particuliers (désherbage de jardins familiaux) et les collectivités (entretien des voiries et des espaces verts) sont également concernés. Or, cette exposition peut s'avérer particulièrement dangereuse pour les enfants et les femmes enceintes, à cause d'un risque de cancers et de perturbation endocrinienne.

Le plan de désherbage de la Ville de Metz s'est traduit dès 2008 par l'abandon des produits chimiques pour le traitement des caniveaux, trottoirs, pieds d'arbres, cours d'écoles et promenades longeant les cours d'eau. Le remplacement progressif des pesticides par des alternatives plus naturelles a permis de faire chuter leur utilisation de 28% en 2008 à Metz.

Conditions pour la réussite: PPP

- Sensibilisation/formation du **p**ersonnel de la ville
- Sensibilisation du **p**ublic
- Appui **p**olitique



Accord du collège échevinal pour la suite (2009):

- Rédaction d'un guide des bonnes pratiques
- Projets-pilotes et formations
- Campagne d'information et de sensibilisation

Objectif 2010 année internationale de la biodiversité



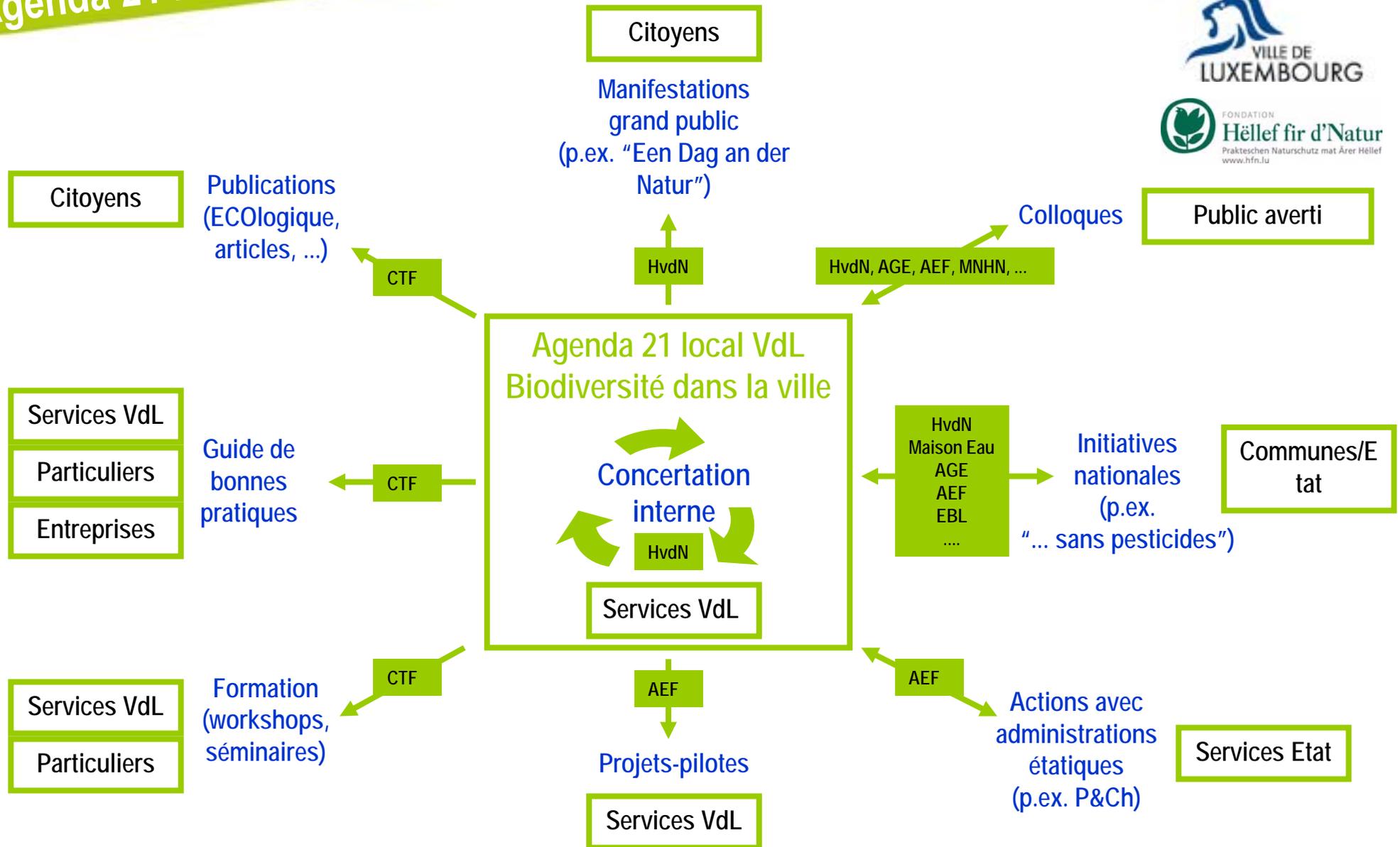
Agenda 21 local – Biodiversité en ville

Suite



	Communication	
	Presse écrite	A relancer
!	ECOLOGIQUE, Rendez-vous	Entamé / en préparation
	Gaardenzeitung CTF	A entamer
	Plaquettes et panneaux explicatifs (en relation avec projets-pilotes)	A entamer
	Manifestations	
	Participation aux manifestations grand public (Dag an der Natur, Fest vun der Natur, ...)	En cours
	Soirées d'information CTF ouvertes aux résidents des quartiers	En préparation
	Colloque scientifique « Biodiversität im Siedlungsraum »	En préparation
	Actions techniques	
!	Guide des bonnes pratiques (avec la contribution des directions et services)	A entamer
	– Guide général biodiversité	
	– Guide spécifique « Arbres »	
!	Projets-pilotes	A entamer / en préparation
	Formations	
	Workshop « Herbizidfreie Gemeinden » (10 inscriptions)	Réalisé
	Autres workshops	A entamer
!	Formations sur le terrain (en relation avec projets-pilotes)	A entamer
	Financement	
!	Recherche de fonds pour subventionnement (Ministère de l'Environnement, Administration de la Gestion de l'Eau)	En cours

Agenda 21 local – Biodiversité en ville



Campagne nationale pour 2010



Cellule de coordination

- Umweltberodung Lëtzebuerg (EBL)
- Maison de l'Eau (contrat rivière Attert)
- Parcs Naturels Our et Haute-Sûre
- Fondation Hëllef fir d'Natur
- Etat (Administration des Services Techniques de l'Agriculture, Administration de la Gestion de l'Eau, Administration de la Nature et des Forêts)

Actions

- Excursions
- Panneaux explicatifs
- Dépliants pour citoyens, ingénieurs-conseils et communes
- Regroupement des guides de bonnes pratiques sur internet
- Formation continue
- Action de retrait des pesticides
- Newsletter existantes pour informer sur activités
- Projection du film "Nos enfants nous accuserons" (20.-21.03.2010)

<http://www.ebl.lu/index.php?Im2=DPDXXLFRLRSN>